

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **11 (1866)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;  
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

---

N° 4.                      Lausanne, le 18 Février 1866.                      XI<sup>e</sup> Année.

---

**SOMMAIRE.** — Parallèle entre les armées permanentes et les armées de milices (*fin*). — Etudes tactiques pour l'instruction dans les camps par le général Ambert. — Nouvelles et chronique.

**SUPPLÉMENT.** — REVUE DES ARMES SPÉCIALES.

---

### PARALLÈLE ENTRE LES ARMÉES PERMANENTES ET LES ARMÉES DE MILICES.

(*Fin.*)

Le supérieur dit: je suis forcé de m'occuper des détails, sinon il est à craindre que ces détails ne soient entièrement négligés, et l'inférieur répond: si vous vous en occupez, je n'ai donc pas besoin d'y penser. Ne tombons pas dans un cercle vicieux et établissons solidement les principes.

Il est de fait que dans toute machine bien organisée, chaque partie doit avoir ses fonctions; c'est la grande roue qui met tout en mouvement, sans elle tout reste inactif; laissons à cette force puissante le soin de donner l'impulsion, d'imprimer l'esprit et le caractère de la force qu'elle représente et ne lui demandons pas davantage. Un supérieur a une telle autorité par sa position même, par la tendance générale qu'il peut imprimer à l'ensemble, qu'il y aurait de sa part abus de pouvoir à prendre la place d'un rouage inférieur. — Mais, nous dira-t-il, je suis responsable de l'ensemble, donc si le tout ne marche pas comme je le juge nécessaire, c'est à moi d'intervenir. Si le supérieur, après tant de service, est encore appelé à intervenir, cela ne prouve qu'une chose, à savoir que les inférieurs n'ont pas été formés comme ils auraient dû l'être.

Il faut entre toutes les parties d'une unité tactique et entre les unités tactiques un lien et un appui commun; si un bataillon par exemple est exposé, ce sera au bataillon voisin, lors même qu'il n'en aura pas reçu l'ordre, à faire un mouvement offensif pour le protéger. Quand trouvons-nous, chez nous, cet appui réciproque? Hélas trop rarement.